

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 23 JUIN 2016 A 20 H 00**

*L'an deux mil seize, le vingt-trois juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.*

*Etaient présents : FOULON Patrick, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, LEBRUN Francis, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, POTEAU LABAILLE Laura, TELLIER Didier, THAUVIN Christine  
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Absents excusés : BRETON Denis (pouvoir à ZUSATZ Christelle), THAUVIN Christine (pouvoir à TELLIER Didier)*

*Mme Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.*

*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE), le compte rendu de la séance du 17 mars 2016.*

*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE), le compte rendu de la séance du 31 mars 2016.*

**PROPOSITION VISANT A SOUTENIR LE PROJET DE CREATION D'UN SYNDICAT  
COMPETENT EN MATIERE DE FOURRIERE ANIMALE ET FORMANT LE VŒU D'Y  
ADHERER**

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association des Maires du Loiret et forme donc le vœu que soit déclenchée une procédure de création d'un syndicat intercommunal de niveau départemental compétent pour gérer la fourrière animale des Communes qui en sont membres. Il précise qu'il prévoit d'y adhérer si la structure devait être effectivement créée.*

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE  
PRESTATION DE SERVICES PROPOSE PAR LA SOCIETE SEGILOG**

*Le Conseil Municipal décide de renouveler, pour une durée de 3 ans, le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services proposé par la Société SEGILOG.*

*APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE PORTANT FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VAL D'OR ET FORET ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS AVEC EXTENSION DU PERIMETRE A LA COMMUNE DE VANNES-SUR-COSSON*

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes de Val d'Or et Forêt et de la Communauté de Communes du Sullias avec extension du périmètre à la Commune de VANNES-SUR-COSSON.*

*APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGENCE LOIRET NUMERIQUE*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence Loiret Numérique.*

*PROPOSITION DE REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE DU FPIC ENTRE L'EPCI ET LES COMMUNES MEMBRES POUR 2016*

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la répartition dérogatoire dite libre, en fixant les modalités du prélèvement de 639 907 € comme suit :*

- Communauté de Communes du Sullias : 534 000 €*
- Communes membres : 105 907 € dont 7 520 € pour Saint Père sur Loire.*

*PARTICIPATIONS 2016 AUX FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET FONDS UNIFIE LOGEMENT*

*Le Conseil Municipal vote, pour l'année 2016, sa participation au financement des*  
*\_ Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 0,11 €/habitant, soit 109,78 €,*  
*\_ Fonds Unifié Logement (FUL) à hauteur de 0,77 €/habitant, soit 768.46 €.*

*SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF*

- 1) Approbation du choix du délégataire pour l'exploitation du service public de collecte, stockage et de traitement de l'assainissement collectif*

*Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE), d'approuver le choix de l'entreprise SUEZ en tant que délégataire du service public de collecte, stockage et traitement de l'assainissement ainsi que les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes.*

2) Admissions en non-valeur

La créance ayant été recouvrée, son examen est retiré de l'ordre du jour.

3) Adoption du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, peut être consulté en mairie ou sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

## RESTAURATION SCOLAIRE

1) Révision des tarifs au 01/09/2016

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, de FIXER, au 1er septembre 2016, le prix du repas pris au restaurant scolaire à :

- 3,00 € pour la Catégorie n°1 (enfants),
- 6,00 € pour la catégorie n°2 (adultes et non-scolaires).

2) Mise à jour du règlement intérieur

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants (par 13 voix POUR et 2 abstentions) et dans sa totalité, le règlement intérieur du restaurant scolaire actualisé pour l'année 2016/2017.

## GARDERIE PERISCOLAIRE

1) Maintien des tarifs au 01/09/2016

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de ne pas modifier au 01/09/2016 :

- le forfait journalier de la garderie périscolaire pour les semaines incomplètes ou les besoins occasionnels fixé à 2,50 €,
- le forfait hebdomadaire établi à 11,00 €.

2) Mise à jour du règlement intérieur

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants (par 13 voix POUR et 2 abstentions) et dans sa totalité, le règlement intérieur de la garderie périscolaire actualisé pour l'année 2016/2017.

3) Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de cinq titres de recettes irrécouvrables émis en 2012 et 2013 pour un montant global de 19,00 € correspondant à des factures de garderie impayées.

## AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 01 sur le budget communal 2016.*

## REMERCIEMENTS

*Le Maire donne lecture de courriers de remerciements émanant d'associations (Souvenir Français, USEP 45, Club « Joie Forme et Santé », FRANCE ADOT 45, Société Musicale de Sully sur Loire, Saint Père en Fête, De la Plume aux Ciseaux et A.M.S.) pour l'octroi de subvention.*

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire fait le compte rendu de la manifestation organisée pour l'utilisation du Pont SNCF en piste cyclable qui a réuni 300 personnes et recueilli plus de 500 signatures.*
- *Il informe l'assemblée que les travaux de remplacement des portes et fenêtres de la salle polyvalente vont être subventionnés à 70 % au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.*
- *Il ajoute que, suite aux inondations, la Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour l'activité agricole.*
- *Il informe le Conseil Municipal de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme et annonce la prochaine phase de concertation publique.*  
*M. CLOUTIER fait le compte rendu des principales grandes lignes du nouveau PPRI.*
- *Le Maire rappelle que la Loi LABBE interdit l'utilisation de produits phytosanitaires à compter du 01/01/2017 hormis dans les cimetières.*
- *Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir au maintien du CCAS sous sa forme actuelle soulignant que même si sa dissolution était prononcée, l'action sociale communale ne serait, en aucun cas, remise en cause.*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 50.*

*Le Maire,*



*Patrick FOULON*